

Délibération DEL-CC-2024-164

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (54)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Stéphanie FILLON, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (8)** : Claire PAULIC pouvoir à Yves CHOUTEAU, André BOISSONNOT pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Pascale FERCHAUD pouvoir à Emmanuelle MENARD, Rachel MERLET pouvoir à Johnny BROSSEAU, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Roland MOREAU pouvoir à Cécile VRIGNAUD

**Absents (21)** : Nicole COTILLON, Claire PAULIC, Sébastien GRELLIER, Philippe AUDUREAU, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Pascale FERCHAUD, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 18-09-2024

**Secrétaire de séance** : Claudine GRELLIER

## FINANCES

### Budget principal CA2B : Décision modificative n°2

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice ;

**Considérant** qu'une modification des crédits est nécessaire afin de prendre en compte :

- L'actualisation de l'Autorisation de Programme pour le projet « Centre Régional de Tennis »,
- L'actualisation des crédits au titre de la gestion des espaces verts de Val de Scie,

- Le financement complémentaire de l'Etat au titre des "Colos apprenantes" et son reversement aux associations,

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
011	60612	020	Energie - Electricité	8 105,00 €	878 895,00 €
012	6215	325	Personnel affecté à la collectivité de rattachement	8 105,00 €	38 105,00 €
65	65748	331	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	11 329,00 €	388 746,64 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>11 329,00 €</b>	

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
74	74718	331	Participations Etat - Autres	11 329,00 €	46 443,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>11 329,00 €</b>	

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
82102	2313	411	Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	4 200 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>1 000 000,00 €</b>	

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
16	1641	01	Emprunts en euros	1 000 000,00 €	3 834 580,51 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>1 000 000,00 €</b>	

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **approuver la décision modificative présentée ci-dessus ;**
- **adopter cette délibération ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **26 SEP. 2024**

Notifié ou publié le **26 SEP. 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

